

# Accessible par conviction



## PROGRAMME D'ADHÉSION PROPRIÉTAIRES D'ÉTABLISSEMENTS

### **Jaccede.com: le 1<sup>er</sup> guide collaboratif des bonnes adresses accessibles à destination des personnes à mobilité réduite**

Jaccede.com œuvre depuis 2006 en faveur de l'accessibilité de la cité pour tous. Cette association d'intérêt général a créé Jaccede.com, le 1<sup>er</sup> guide gratuit et collaboratif des bonnes adresses accessibles à destination des personnes à mobilité réduite. Ce guide référence à ce jour près de 30 000 lieux et permet de faciliter le quotidien de milliers de personnes en leur donnant accès à l'éducation, l'emploi, la santé, le droit de vote, la justice mais aussi aux loisirs.

### **Soutenir Jaccede.com c'est permettre :**

- d'assurer la gratuité et la maintenance du site ;
- de soutenir l'organisation de la Journée de l'accessibilité et la Nuit de l'accessibilité, les deux grands rendez-vous annuels de l'association dont l'objet est de sensibiliser et de faire référencer de nouveaux lieux accessibles sur Jaccede.com par le grand public ;
- de financer les différents projets d'amélioration continue de la plateforme, afin de répondre aux mieux aux besoins de ses utilisateurs à mobilité réduite.

### **S'engager pour l'accessibilité c'est également souhaiter offrir la même qualité de service pour tous**

Le programme Accessible par conviction permet de valoriser les établissements qui se sont rendu accessibles aux personnes à mobilité réduite, non seulement d'un point de vue du bâti mais également en termes de services adaptés.

En effet, même s'il s'agit d'une obligation légale (loi du 11 février 2005), Jaccede considère que seuls la motivation et l'intérêt réel portés aux besoins particuliers de ce type de clientèle permet de créer des aménagements et des services de qualité.

### **L'adhésion au programme Accessible par conviction constitue une action forte de sensibilisation et de promotion des bonnes pratiques en matière d'accessibilité**

Ainsi, les clients qui séjourneront ou consommeront dans les établissements adhérents auront l'assurance de bénéficier d'une qualité de service égale, quel que soit leur mobilité ou leur handicap.

Quant à l'établissement adhérent, il se fait le relais des bonnes pratiques en matière d'accessibilité auprès de son personnel mais aussi de sa clientèle, participant de fait activement à la sensibilisation du grand public.

# J'adhère au programme Accessible par conviction

## L'établissement

Nom .....

Catégorie .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Site web .....

Téléphone .....

## Le responsable de l'établissement

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

Téléphone .....

E-mail .....

## Le propriétaire adhérent au programme Accessible par conviction s'engage à :

- **veiller à accueillir chaque client de manière identique,**
- **favoriser la mixité sociale,**
- **améliorer progressivement, et dans la mesure du possible, l'accessibilité de son établissement.**

## Cette adhésion permet de soutenir les actions de Jaccede et comprend :

- **un suivi personnalisé par assistance téléphonique** pour la création et la mise à jour de votre fiche d'établissement sur Jaccede.com.
- **une valorisation de la fiche de votre établissement sur le guide Jaccede :**
  - les établissements adhérents sont visibles dès la page d'accueil du site;
  - le moteur de recherche dispose d'un filtre spécifique;
  - la fiche de votre établissement bénéficie d'une mise en page spécifique.
- **une communication dédiée sur les réseaux sociaux afin d'encourager les Jaccedeurs à visiter les établissements Accessibles par conviction.**
- **des outils pour communiquer sur l'accessibilité de votre établissement :**
  - une bannière pour votre site internet comportant un lien direct vers la fiche de votre établissement sur Jaccede.com.
  - une vitrophanie afin que vos clients remarquent votre engagement.

**Damien Birambeau, président de Jaccede**



**Signature du responsable**

# Bulletin de soutien régulier par prélèvement automatique

**Oui**, je veux agir avec Jaccede.com.

Pour améliorer le quotidien des personnes à mobilité réduite, je choisis de donner mensuellement :

**20 €** par mois, soit 8 € après déduction fiscale\*

## \* Le saviez-vous ?

60 % de votre don à Jaccede.com est déductible de vos impôts (IS, IR), dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaire.

Mon premier prélèvement devra avoir lieu le  5,  15,  20 du mois de .....  
→ **Attention** : votre réponse doit nous parvenir 15 jours au moins avant cette date

## Autorisation de soutien régulier

N° National d'émetteur  
566714

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous.

En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte ou à Jaccede.com. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

Joindre un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)** ou **Postal (RIP)** ou de **Caisse d'Épargne (RICE)**.

### Débiteur

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

N° SIRET .....

### Créancier

Association Jaccede.com

10 passage Turquetil

75011 Paris

### Compte à débiter

Établissement Guichet

□□□□□□ □□□□□□

N° de compte Clé

□□□□□□□□□□□□ □□

IBAN

□□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□ □□□□□

### Établissement teneur du compte à débiter

Nom .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

**Date et signature** (obligatoire) \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner à : **Association Jaccede.com - 10 passage Turquetil 75011 Paris**

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou les modifier en écrivant à Jaccede.com. Vous pouvez vous opposer à l'utilisation de votre adresse par des tiers.